

Observation LOGEAIS E.

Monsieur le Préfet,

Je suis en lien avec des personnes de Puceul qui m'ont parlé de ce projet de centrale d'enrobés, et en tant qu'amie des oiseaux et de la nature d'une façon générale, je voulais au titre de ma liberté citoyenne vous signifier que je m'oppose à ce projet, pour beaucoup de raisons notamment les suivantes :

- l'arrêté préfectoral définit un rayon de 1 km d'impact des pollutions autour du projet, ce qui semble un non sens car il est évident que les polluants ne s'y arrêteront pas
- tous les hameaux ne sont pas référencés dans le kilomètre des risques sanitaires défini par l'arrêté préfectoral - il en manque 7
- une seule exploitation agricole est définie comme étant impactée, mais il en manque 6 dans le référencement
- l'état des lieux de départ a été effectué par le cabinet d'expertise du groupe Pigeon, comment est-il possible de ne pas réaliser de telles études par des cabinets indépendants?
- je doute de l'argument de la dilution des pollutions par la 2x2 voies (pollution sonore "atténuée", pollution lumineuse couverte par les feux des véhicules)
- l'étude des rejets atmosphériques est semble-t-il partielle (absence de seuil de toxicité)
- l'autocontrôle est effectué tous les ans par le laboratoire du groupe Pigeon et non accessible au public
- quelle est la nature du produit neutraliseur d'odeurs proposé?
- Le groupe de concassage criblage ne bénéficiera pas d'installations susceptibles de capter les émissions de poussières

En conséquence de quoi, ce projet semble totalement hors sol et contre nature.

Bien cordialement

Erika LOGEAIS